

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_32

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

20

26

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Médiathèque :
Autorisation de dons à
l'association Takku
Liggey - Autorisation de
signature de convention**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg
PICAULT Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
07 décembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

29 novembre 2023

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire expose,

La commune de Trignac de par les services de sa médiathèque veut faire dons des documents issus du désherbage de ses collections à l'association Takku Liggeey. Ce don de documents permet d'offrir une seconde vie aux livres pilonnés de la médiathèque et de soutenir le projet de cette association, à but non lucratif, à vocation pédagogique, culturelle et caritative.

L'association Takku Liggeey a pour missions d'offrir la chance d'apprendre aux enfants de Samba Dia au Sénégal, de venir en aide aux écoles et équipes enseignantes en finançant et réalisant des projets de construction et de rénovation de classes, de communiquer aux publics (équipes enseignantes et enfants) une importante collection de livres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Vu a délibération du 6 décembre 2023 autorisant les dons et ventes des documents issus du désherbage des collections de la médiathèque de Trignac.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_32-DE



VU l'avis de la commission culture en date du 9 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'autoriser le don des documents issus du désherbage des collections de la médiathèque de la ville de Trignac à l'association Takku Liggeey.


Article 2 : De dire que cette opération se fera à titre gratuit.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 12/12/2023 réfet le :
Reçu en préfecture le 12/12/2023 réfet le :
Publié le 12/12/2023 e le : 
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_32-DE